

**2017 DDCT 146** Subventions (**275 500 euros**) et conventions à 84 associations pour le financement de 93 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens et avenant à une convention avec une association - Troisième enveloppe 2017.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l'ensemble des partenaires le 7 mai 2015.

À travers ce contrat, la Ville et le Département de Paris, l'Etat, la Région Ile de France, la CAF de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris et l'EPEC se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun Ville et Etat est lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs de la Politique de la ville.

En 2016, trois délibérations pour un montant total de 1 509 500 euros ont été présentées au Conseil de Paris pour l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans les quartiers populaires. Ces crédits propres à la DDCT se déclinent toujours sous la forme de trois enveloppes. Les directions de la ville avaient cofinancé pour leur part des projets pour un montant total de 2 390 500€. Au total, ce sont 850 projets portés par près de 440 associations qui ont été soutenus en 2016.

En 2017, vous avez approuvé l'attribution d'une première enveloppe de subventions d'un montant de 411 100 euros, lors de la séance des 27, 28, 29 mars et d'une deuxième enveloppe d'un montant de 646 900€ lors de la séance des 3,4,5 juillet.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une troisième enveloppe de 275 500 euros de subventions, à 82 associations portant 93 projets en direction des habitants des quartiers populaires parisiens et s'inscrivant dans les priorités des projets de territoire adoptés par le Conseil de Paris. Avec le financement d'associations, par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs qui ont fait l'objet de délibérations spécifiques, cela portera à

1 820 115 euros le montant total des subventions politique de la ville versées par la collectivité pour soutenir les projets des associations.

Le Contrat de Ville parisien développe trois axes principaux d'intervention et 7 sous-axes :

**Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**

- 1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
- 2- Sécuriser les parcours professionnels
- 3- Prévenir les situations de précarité

Concernant cet axe, 38 projets portés par 37 associations pour un montant de 121 250 euros sont présentés dans cette délibération, ce qui représente 44 % des crédits engagés.

**Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier**

- 4- Faire des espaces collectifs des espaces communs
- 5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser, par le développement de démarches de médiation, l'accessibilité à l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics

Concernant cet axe, 49 projets portés par 41 associations pour un montant de 124 750 euros sont présentés dans cette délibération, ce qui représente 45 % des crédits engagés.

**Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville :**

- 6- Agir pour le développement économique local
- 7- Mieux insérer les quartiers dans la ville

Concernant cet axe, 6 projets portés par 6 associations pour un montant de 29 500 euros sont présentés dans cette délibération, ce qui représente 11 % des crédits engagés. Il s'agit de projets facilitant la participation des habitants aux transformations urbaines.

Les autres projets soutenus dans le cadre de l'axe 3 du contrat de Ville font l'objet de délibérations spécifiques. Il s'agit notamment d'opérations soutenues par la direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires en investissement, des projets économiques locaux et des opérations d'urbanisme portées par la direction de l'urbanisme dans le cadre des grands projets de renouvellement urbain.

Par ailleurs, en 2017, cinq délibérations concernant des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs ont été soumises au Conseil de Paris pour des projets concernant la Politique de la Ville. Ces délibérations confirment notre engagement auprès d'associations dont les projets

sont soutenus de manière récurrente par différentes directions de la Ville, notamment dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville.

Dans le cadre de cette troisième enveloppe 2017, il vous est proposé de procéder à un avenant à une convention en cours et d'attribuer des subventions, pour les projets suivants, présentés par les associations sur les quartiers Politiques de la ville parisiens des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements :

### **Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**

#### **1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives**

Une subvention de 7000 euros est accordée à l'association AOCSA - Centre Social la 20e Chaise, 20<sup>ème</sup> arrondissement - quartier Belleville-Amandiers, pour une action intitulée "Médiateur Animateur". Cette action vise à accompagner individuellement et collectivement les jeunes du quartier des Amandiers vers les associations et les services publics dédiés à la jeunesse, dans les domaines de la formation, de l'emploi, des loisirs et ainsi à apaiser les tensions.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'Association de Médiation Interculturelle pour une action intitulée "Médiation familiale". Cette action vise à favoriser, dans le quartier Belleville-Amandiers, le dialogue et l'échange entre les familles et les enseignants, les intervenants sociaux, les professionnels de la santé, les tribunaux. Elle aide les enfants et les familles en difficulté face à l'école et aux administrations, et surtout les parents à se repositionner sur le plan éducatif et à prendre part à la vie scolaire de leurs enfants.

Une subvention de 5000 euros est accordée à l'association D'ici d'ailleurs pour une action intitulée « Ludothèque Nautilude ». Cette action propose un lieu dédié aux jeux pour les enfants accompagnés de leurs parents, c'est aussi un lieu de soutien à la parentalité pour le quartier Belleville Fontaine au Roi.

Une subvention de 4500 euros est accordée à l'association Aires 10 pour une action intitulée « La rue comme espace de mobilisation des parents ». Cette action vise à accompagner l'appropriation d'un lieu de rencontre lisible et ouvert, associant toutes les familles du quartier et d'encourager les familles dans des dynamiques de solidarité visant à rompre l'isolement face à des problématiques socio-éducatives.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'Association Jeunesse Education pour une action intitulée « Lutte contre le décrochage scolaire ». Cette action vise à contribuer à la réintégration des élèves dans les établissements scolaires et prévenir les exclusions des élèves des Portes du 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association ADOS pour une action intitulée «Accompagnement des familles, aide à la parentalité et animation familiale ». Cette action vise à accompagner, dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, individuellement et collectivement, les parents dans leur rôle d'éducateurs, à favoriser leur implication au sein de l'association et du quartier et à lutter contre l'isolement des familles.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'Association Clichés Urbains pour l'action «Ateliers pédagogiques destinés aux enfants et adolescents de quartiers prioritaires », qui propose des ateliers, stages et animations photographiques (de l'apprentissage des techniques au développement en laboratoire, en passant par les prises de vues) pour une quarantaine d'enfants (de 6 à 17 ans) du 19<sup>e</sup> arrondissement. Le projet contribue à renforcer la confiance en eux-mêmes des habitants et à valoriser l'image des quartiers.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'Association Crescendo pour une action intitulée "Etre parents à Belleville". Cette action vise à soutenir et valoriser les parents dans leur fonction, à développer des actions collectives en renforçant le pouvoir d'agir des parents, à travers leurs compétences et leurs ressources et à renforcer les liens familiaux, parentaux et intergénérationnels à travers des activités et des loisirs éducatifs, culturels et sportifs

Une subvention de 2500 euros est accordée à l'association Davout Relais pour une action intitulée «Action globale en direction de la jeunesse en lien avec les familles et les partenaires». Cette action vise à lutter contre la déscolarisation des jeunes en proposant des actions locales en lien avec les partenaires du quartier de la Tour du Pin.

Une subvention de 4000 euros est accordée à l'association DULALA pour une action intitulée "Ouverture aux langues au Centre Social Soleil Blaise : projet de form'action des professionnels". Cette action vise à accompagner l'équipe du centre social dans la mise en place d'un projet d'ouverture culturelle en formant et outillant les professionnels pour l'animation d'ateliers. Cette form'action a bénéficié à 24 enfants de 6 à 10 ans, scolarisés dans les écoles à proximité du centre social.

Une subvention de 5000 euros est accordée à l'association EIDIP pour une action intitulée «Accompagner et soutenir les adolescents ». Cette action vise à favoriser le bien-être des enfants et des adolescents et à prévenir des difficultés et des conduites à risque en proposant notamment un espace tiers au sein des collèges du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Une subvention de 1250 euros pour l'association Entraide scolaire amicale pour une action dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement intitulée « Ensemble, aidons-les à réussir ». Cette action vise à accompagner individuellement des enfants une fois par semaine à domicile, il s'agit d'un accompagnement éducatif global, qui va de l'aide aux devoirs aux sorties culturelles, en passant par l'orientation.

Une subvention de 4000 euros est accordée à l'association Le Moulin pour son action dans le 14<sup>ème</sup> «Soutenir les parents dans l'éducatif ». Cette action vise à sortir les familles de l'isolement éducatif et à faciliter le lien familles / école. L'accompagnement repose sur le groupe de paroles « parentalité », temps d'échange régulier qui redonne confiance à chaque

participant et permet de trouver des réponses à ses questions ou difficultés, et sur l'implication des parents dans la construction des projets de l'association, choix et organisation des sorties familiales culturelles ou récréatives.

Une subvention de 5000 euros est accordée à l'association Soleil Blaise pour une action intitulée "Soutenir les jeunes adultes en lien avec l'équipe pluri-disciplinaire ". Cette action vise à proposer aux jeunes sortis du système scolaire des accompagnements individuels autour de l'insertion sociale et professionnelle et à favoriser les projets collectifs autour de pratiques communes culturelles, sportives ou de multimédia.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Socrate pour une action intitulée "Accompagnement à la scolarité de primaires et de collégiens par la mobilisation du bénévolat lycéen". Cette action vise à prévenir le décrochage scolaire d'élèves de primaire et de collégiens des 18ème, 19ème et 20ème arrondissements ainsi qu'à travailler sur l'estime de soi en proposant une médiation bienveillante entre pairs. Par ailleurs, le projet Socrate participe à lever les freins à la découverte et aux pratiques d'activités culturelles et de proximité au sein du quartier.

Une subvention de 3850 euros est accordée à l'association Tous Bénévoles pour une action intitulée « Former et informer les acteurs de l'accompagnement à la scolarité». Cette action vise à renforcer la qualité des actions d'accompagnement à la scolarité et mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement dans le 18ème.

Une subvention de 8000 euros est accordée à l'association ZUP de CO pour une action intitulée « Education : Réussite scolaire dans les quartiers prioritaires Porte de Montmartre et la Chapelle Evangile ». Cette action vise à prévenir le décrochage scolaire en primaire et au collège grâce à un tutorat solidaire et numérique permettant de réduire la fracture numérique tout en impliquant les parents dans la scolarité de leurs enfants.

## 2 - Sécuriser les parcours professionnels

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Belleville Citoyenne, pour une action intitulée « Formation intensive aux métiers du numérique ». Cette action vise à accompagner la montée en compétences de jeunes du quartier Belleville Amandiers à travers une formation intensive, et la mise en place d'un accompagnement socio-professionnel personnalisé. S'inscrivant dans une dynamique associative locale, la formation sert également de support pour l'accompagnement d'acteurs locaux à la transition numérique.

Une subvention de 6000 euros est accordée à l'Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion pour une action intitulée «Chantier d'insertion». Cette action met en place un accompagnement socioprofessionnel de 16 demandeurs d'emploi dans le 18ème, pour leurs permettre d'accéder à la qualification et à l'emploi pérenne dans les métiers d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

Une subvention de 1500 € est accordée au CREPI pour une action intitulée "Les voies de l'emploi". Cette action vise à développer, dans le 11<sup>ème</sup>, des parcours individuels et collectifs d'insertion professionnelle à l'aide d'un réseau d'entreprises de la région

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association Impulsion Carrière Emploi pour une action intitulée « Professionnalisation des accompagnants à l'emploi ». Cette action vise à co-construire avec les partenaires emploi du quartier des Portes du 20<sup>ème</sup> arrondissement un temps de formation leur permettant de se forger une vision commune de l'accompagnement des demandeurs d'emploi du quartier.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Langues Plurielles, au titre de l'intégration, pour son projet "Mod'action" proposant des cours de français associés à des modules de développement des compétences professionnelles autour des métiers de la mode. Il s'inscrit dans le cadre du projet de soutien et de développement de la filière mode sur le quartier de la Goutte d'Or porté par le Pôle Territorial de Coopération Economique "Les Gouttes d'Or de la Mode et du Design" et se déroule en partenariat avec les Cours Municipaux d'Adultes. Cette formation s'adresse aux couturiers du quartier en parcours d'intégration.

Une subvention de 2900 euros est accordée à l'association Les Amis de Farinez-vous pour une action intitulée « Sécurisation des parcours professionnels: Ateliers et mise en situation - appui au parcours vers l'emploi ». Cette action vise à développer deux axes dans le 13<sup>ème</sup>: des ateliers collectifs avec pour objectifs la gestion du stress, l'affirmation de soi, la valorisation de ses compétences, ainsi que des mises en situation de travail en vente et en production au sein de la boulangerie Farinez-vous. Ces actions reposeront sur l'expérience de l'Entreprise d'Insertion Farinez-vous dans les domaines de l'insertion par l'activité économique, de la formation et du suivi socioprofessionnel, en faveur de publics fragilisés.

Une subvention de 2900 euros est accordée à l'association Move On, Jeunesse en Mouvement pour une action dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement intitulée «Encadrement socioprofessionnel de jeunes de 16 à 30 ans». Cette action vise à accompagner ces jeunes dans leur insertion socioprofessionnelle, à élargir leur réseau personnel et professionnel, à favoriser leur confiance en soi, ainsi que développer et mettre en pratique leurs compétences. L'association propose des outils pour développer des savoirs transférables sur le marché de l'emploi et favoriser la prise d'initiatives et l'autonomie des jeunes dans leur recherche d'emploi, via un accompagnement collectif et un suivi individuel si besoin.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Plus Loin pour une action intitulée "BAFA Citoyen". Cette action vise à accompagner des jeunes ayant suivi la formation dispensée par le BAFA Citoyen Ville et habitant le territoire des Portes du 20<sup>ème</sup> arrondissement. Cette action se décline sous forme d'un stage d'approfondissement autour de l'expression scénique. De nombreux partenaires du quartier des Portes du 20<sup>ème</sup> seront associés à ce projet BAFA citoyen dont les centres Paris Anim', les centres sociaux et les Espaces Paris Jeunes.

Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association Regain Ile de France pour l'action « Favoriser l'insertion des jeunes déscolarisés par la lutte contre l'illettrisme », qui vise une remise à niveau dans les savoirs de base en individuel, pour une trentaine de jeunes et d'adultes. Des actions collectives peuvent également être mises en place. Cette action permet au public de mieux réussir son parcours d'insertion sociale et professionnelle dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement.

Une subvention d'un montant de 2150 € est accordée à l'association Réussir moi aussi pour son action intitulée « Découvertes des métiers ». Elle permet de développer un programme de 10 ateliers d'une demi-journée, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, permettant de construire son projet professionnel sur la base de découverte des métiers à travers diverses méthodes, outils, jeux et rencontres avec les entreprises.

### 3 - Prévenir les situations de précarité

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association des Tunisiens de France pour une action dans le 10<sup>ème</sup> intitulée « Atelier de socialisation par le linguistique ». Cette action vise à permettre une meilleure maîtrise de la langue française afin que les personnes soient plus autonomes dans leur quotidien.

Une subvention de 2500 euros est accordée à l'association Robert DESNOS pour une "Action socialisante à composante langagière (dont alphabétisation)". Cette action vise à permettre aux habitants du 10<sup>ème</sup> arrondissement de se débrouiller dans des situations de la vie quotidienne et maîtriser l'expression orale.

Une subvention de 2500 euros est accordée à l'association Chinois de France, Français de Chine, pour une action intitulée "Grandir, se soigner, trouver sa place dans notre République" qui vise à renforcer l'autonomie des personnes migrantes et à développer leur capacité de communication en français, dans la vie sociale et professionnelle, par l'apprentissage du français oral et écrit dans le quartier Belleville-Amandiers.

Une subvention d'un montant global de 3500 euros est accordée à l'association Espace Universel dans le 10<sup>ème</sup> :

- pour une action intitulée « Accompagnement socio linguistique » (2000 euros). Cette action vise à permettre aux personnes issues de l'immigration de s'intégrer via l'apprentissage du français, en apprenant les bases nécessaires à la communication dans les situations de la vie courante et en favorisant l'insertion socioprofessionnelle.
- pour une action intitulée "Accompagnement social des familles et soutien à la parentalité" (1500 euros). Cette action vise à accompagner les publics vers l'accès aux droits sociaux ainsi qu'à favoriser les liens familiaux et intergénérationnels pour permettre une meilleure intégration des personnes migrantes ou issues de l'immigration.

Une subvention d'un montant de 5700 euros est accordée à l'association Français Langue d'Accueil pour une action intitulée « Accès aux soins et prévention santé ». Cette action vise à favoriser, dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, l'autonomie en renforçant l'accès à l'information en santé des demandeurs d'asile et réfugiés et à développer les actions de prévention par et pour les personnes concernées.

Une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association Halaye pour l'action "Accompagnement à la dématérialisation des tâches administratives au grand public" qui vise à faciliter l'appropriation de l'outil informatique par les usagers dans leurs démarches d'accès aux droits dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'association Ressourcerie créative pour son action « Développer le lien social à travers des ateliers de sensibilisation au réemploi- troc don participatif ». Dans le cadre d'une réhabilitation importante des HBM Paris Habitat de la Porte de Vanves, ce projet vise à organiser, au pied de ces immeubles, des opérations 'troc dons' qui permettront de limiter les déchets et de faire la démonstration que les déchets des uns sont une "richesse" pour les autres. Des ateliers de récupération créatifs seront également organisés pour inviter les habitants à recréer des objets utiles et beaux.

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée à l'association Le Picoulet pour son action intitulée pour son action intitulée "La Famille dans tous ses états ». Cette action vise à renforcer, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, le programme annuel du centre social en matière de parentalité autour de son lieu d'accueil petite enfance "Les Girafons" et d'un événement fédérateur d'une semaine qui réunit des partenaires du secteur.

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association Traverses Parcours pour l'action «La Fabrik à projets : place aux jeunes », visant l'accompagnement d'une trentaine de jeunes des quartiers Compans, Algérie, Danube, dans le développement de leurs projets, en lien avec le tissu d'acteurs locaux.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Chaussettes Orphelines pour une action 'Quand créativité rime avec solidarité', ateliers de création et d'apprentissage des techniques d'artisanat textile à destination d'un public en insertion de la Goutte d'Or. Cette action vise à revaloriser des personnes isolées socialement par la pratique de la couture.

## **Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier**

### **4 - Faire des espaces collectifs des espaces communs**

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association ACASA Football Club pour une action intitulée «Dynamisation et valorisation par le sport ». Cette action vise à proposer, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, des entraînements et compétitions, des stages et tournois sportifs nationaux et internationaux, ainsi que des formations à l'animation sportive en vue d'une insertion sur les métiers du sport.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association Aires 10 pour une action intitulée « Jardinons dans la rue et le jardin du Chalet ». Cette action vise à l'embellissement du quartier : verdir le quartier et favoriser le respect, la propreté et le vivre ensemble : recueillir la parole des habitants, diffuser cette parole, être relais d'information.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Capoeira Viola pour l'action "Humains tout simplement" qui vise à amener des collégiens du 18<sup>ème</sup> arrondissement à se questionner sur l'héritage culturel qui agit sur les discriminations.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Carrefour 14 pour l'action "Festival culturel des habitants ». Cette action vise à valoriser les compétences, talents cachés des habitants et du public du centre socioculturel. Le temps d'une journée festive, les œuvres de ces artistes amateurs sont exposées, présentées sous la forme de petits spectacles, ou d'expositions dans l'espace public.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Espoirs 19 pour l'action «Tournoi de football», qui permet, en partenariat avec des associations locales (centre social, club de prévention), de programmer un tournoi de football touchant environ 400 jeunes du quartier Stalingrad Riquet.

Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association Extramuros pour son action "Ateliers participatifs fabrication de mobilier avec les jeunes de la Goutte d'Or ". L'association propose des ateliers de co-conception et de fabrication de mobiliers/équipement au sein de son atelier de menuiserie en direction des jeunes et en partenariat avec le club de prévention et des acteurs locaux.

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association Générique Bataar pour l'action "Poétiser le pont" qui vise à favoriser le lien social entre jeunes des 18ème et 19ème arrondissements à travers des interventions artistiques dans l'espace public.

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association Genre et Ville pour son programme "Passages" dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement qui mobilise des femmes sur une démarche participative mêlant des temps de formation sur le genre, d'exploration et d'analyse des usages du quartier pour développer ensuite des projets pilotes, notamment sur le réaménagement de certains espaces du quartier.

Une subvention de 9000 euros est accordée à l'Association Maison des Fougères pour une action intitulée «Mobilisation des habitants et actions de convivialité». Cette action vise à favoriser le développement et l'implication des habitants sur le territoire des Portes du 20<sup>ème</sup> et la mise en place de leurs projets.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association La Table Ouverte pour une action intitulée «La Boule Polonceau». Cette action vise à développer un lieu de rencontre et de partage autour du jardinage et de la pétanque, tout en valorisant la friche sur laquelle le projet a pu s'implanter.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Le Paris des Faubourgs (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Parisiens des faubourgs citoyens: acte 3!». Cette action vise à repérer, chez les habitants, les situations de discriminations et d'inégalité de traitement; à donner aux habitants des opportunités pour "se raconter" et mettre en mots les situations vécues (liées à la langue, la couleur de peau, le sexe, l'orientation, la classe sociale, l'âge, la situation familiale, etc.).

Une subvention de 3000 euros est accordée à la Régie de quartier 14<sup>ème</sup> - Association Flora Tristan pour l'action "Redonner vie à la rue Prevost Paradol". Dans la continuité des actions déjà mises en place sur cet espace et afin d'en permettre l'appropriation par les habitants et les acteurs associatifs, la Régie de quartier coordonne le « comité Paradol » qui organise une série d'actions et d'évènements pour impliquer les riverains dans la transformation et l'appropriation de cet espace. Quelques exemples de programmation : « Plein feu sur Paradol »-mise en lumière de la rue en hiver, « Un air de vacances souffle sur Paradol »- Rue aux enfants et mise en couleur de la rue etc.

Une subvention de 5000 euros est accordée à la Régie de quartier Saint Blaise Charonne pour une action intitulée « animation de la Fabrique Saint Blaise». Cette action vise à développer des partenariats avec les associations présentes sur le quartier Saint Blaise autour de la thématique du développement durable, et de mener des actions hors les murs, dans le square de la Salamandre.

Une subvention de 5000 euros est accordée à l'association Sportive Laumière (AS Laumière) pour une action intitulée «animation TEP Pierre Reverdy». Cette action vise à développer des activités pour les jeunes ne fréquentant pas les structures municipales et à lutter contre les rixes entre les jeunes des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements de Paris en favorisant la mixité au sein des activités.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Strata'j'm Paris, pour une action intitulée «Le jeu vecteur de lien social dans le quartier bas Belleville». Cette action vise à créer des espaces de jeux éphémères et réguliers sur la place Alphonse Allais, à favoriser la présence des habitants et des usagers et à les impliquer dans la vie de la place et du local mutualisé rue de Tourtille.

Une subvention de 2500 euros est accordée à l'association Vergers urbains pour l'action "Chapelle Comestible" qui vise à accompagner les habitants du quartier dans leur projet de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association Zone Vive pour une action intitulée «Cinéma de quartier». Cette action dans le quartier des Portes du 20<sup>ème</sup> vise à proposer une série de projections en plein air, des ateliers autour du cinéma documentaire avec les habitants ainsi que la réalisation de films.

5 - Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser, par la médiation, l'accessibilité aux équipements publics et à l'offre culturelle, linguistique, sportive et de santé.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Amunanti pour une action intitulée « Du sport pour tous au quartier la Chapelle ». Cette action vise à mettre en place des activités sportives en direction des habitants, celles-ci favorisant le lien social, le vivre ensemble, les liens parents enfants et une meilleure hygiène de vie.

Une subvention globale de 4000 euros est accordée à l'association Culture 2+ pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement :

- pour l'action "Papotheques" (2000 euros), qui vise à faciliter les relations entre les familles de culture étrangères et l'institution scolaire,
- pour l'action "Accueil première scolarisation" (2000 euros) qui vise à mettre à disposition des écoles, des interprètes parlant la langue d'origine des familles pour faciliter les démarches administratives et tisser des liens entre école et parents.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Aires 10 pour une action intitulée « Bien être et estime de soi ». Cette action vise à organiser trois journées "renforcement du bien-être et estime de soi" dans l'arrondissement et à aller à la rencontre d'un nouveau public et à mobiliser les personnes, notamment celles en situation de vulnérabilité, pour faciliter leur insertion sociale

Une subvention de 2500 euros est accordée à l'association Badegna de Wassolon pour une action dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, intitulée «Promotion de la diversité et du vivre ensemble auprès du jeune public pendant l'été 2017 », visant la réalisation d'ateliers parents enfants portant sur la prévention des discriminations.

Une subvention d'un montant de 3200 euros est accordée à l'association CAMRES dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement pour une action intitulée « Ateliers de création, d'expression et d'accès à la culture ». Cette action est destinée à un public marginalisé, isolé et en grande précarité. Elle consiste en un atelier de modelage, une permanence culturelle et des sorties accompagnées vers des lieux de spectacle pour permettre sa resocialisation.

Une subvention d'un montant global de 9000 euros est accordée à l'association Compagnie Résonances dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement:

- pour une action intitulée « Pôle lecture-écriture » (3000 euros). Cette action vise à faciliter l'ancrage dans la langue française tout en valorisant l'apport culturel des habitants du quartier, transmettre le goût de la lecture notamment à haute voix et favoriser un meilleur accès à la langue à travers l'acte d'écrire,
- pour une action intitulée « Pôle pratique artistique : enfants/ados/jeunes/adultes » (3000 euros) Cette action vise à éveiller à la pratique et à l'expression artistique pour l'épanouissement individuel et collectif, favoriser l'accès aux équipements du quartier et parisiens, faciliter la mobilité pour une citoyenneté active, et encourager/accompagner les initiatives,
- pour une action intitulée « Pôle Médiation culturelle » (3000 euros). Cette action vise à rompre l'isolement, renforcer le lien entre les générations, encourager la mobilité dans la ville, familiariser avec les arts, encourager les initiatives artistiques des habitants pour le plein exercice de leur citoyenneté et faciliter l'expression des habitants en amont et en aval des sorties et lors des rencontres avec les artistes.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Concordia pour l'action « Explore ton nouveau monde », qui propose, à la rentrée 2017, des ateliers bimensuels à une dizaine de jeunes (12 à 16 ans) des quartiers du Nord du 19<sup>e</sup> arrondissement, sur la thématique de l'interculturalité et la découverte du monde. Ces ateliers s'appuieront sur différents supports comme l'art plastique, le théâtre, la musique, etc., des méthodes ludiques et actives liées à l'éducation populaire.

Une subvention d'un montant global de 3550 euros est accordée à l'association Culture sur cour dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement :

- pour l'action "Le temps des femmes" (1550 euros) qui vise à mettre à la disposition d'un groupe de femmes multi générationnel des espaces ressources autour du bien être, de l'alimentation et de la parentalité. Il s'agit, pendant ces temps, de favoriser la rencontre parent/enfant, la création, l'expression artistique et orale et l'engagement citoyen
- pour l'action «Actions éducatives et artistiques en direction des adolescents » (2000 euros). Cette action propose deux ateliers : éducation à l'image vidéo et la création de clips et de films d'animation dont le sujet est choisi chaque année collectivement.

Une subvention de 4000 euros est accordée à l'association Diapasons pour son action « Corps et graphie- Ateliers corps en mouvement ». Ce projet s'inscrit dans les actions qui sont orientées vers l'école du 188 Alésia dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés ». Le projet permet aux enfants et aux enseignants participants d'explorer ensemble leurs places respectives au sein du groupe classe. Le projet comprend des arts plastiques, de l'expression corporelle, de l'écriture. Les enfants et les enseignants sont mis en situation d'acteurs et vivent en alternance des situations d'exploration du mouvement dansé et de réalisations plastiques

(peinture, photo, collage, modelage). Ces expériences vont modifier leur ressenti et leur regard sur l'autre.

Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association Dixlesic and co pour son action dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement intitulée «Eclats de rire/ ateliers youtubeurs ». Cette action s'articule autour d'actions qui permettent aux participants de s'exprimer, de dialoguer et de découvrir des univers professionnels par le biais de l'humour. Le projet permet l'expression des habitants et d'échange à travers la création, la production et la mise en ligne sur une chaîne Youtube de vidéos de scènes humoristiques, de créer du lien entre habitants à travers la pratique artistique amateur et enfin de découvrir des univers professionnels de l'audiovisuel et du numérique .

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association "Ensemble et Solidaires - Union Nationale Retraités et Personnes Âgées - Fédération de Paris", pour une action « Seniors dans la cité », qui vise à prévenir le risque d'isolement, de désocialisation, de perte des droits ; prévenir la perte d'autonomie par l'exercice physique, la stimulation cognitive et l'alimentation saine, lutter contre la fracture numérique et favoriser les liens intergénérationnels dans le quartier Belleville-Amandiers.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Esprit d'Ebene pour une action dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement intitulée « Beauté plurielle et lutte contre la dépigmentation de la peau : organisation d'un forum ». Cette action vise à sensibiliser et prévenir le public jeune plus ou moins directement concerné par l'usage de produits de dépigmentation, sur leurs dangers. Plus largement, l'action a pour but d'informer et d'échanger sur l'importance de l'intégration et de la diversité dans les médias. Elle a également un objectif de lutte contre les préjugés.

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association Fabrication Maison pour l'action «Chantier graphique ouvert au public », qui vise la réalisation de supports de signalétique indiquant les ressources locales et les événements structurants du quartier Danube Solidarité Marseillaise. Ces supports, élaborés de manière participative avec des habitants et des acteurs associatifs locaux, permettent de valoriser l'image du quartier.

Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association Groupe d'Entraide Régional pour mieux apprendre ensemble pour l'action «Ateliers de communication orale et écrite ». Ces ateliers dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement visent l'acquisition de compétences de communication orale et de compréhension, l'utilisation et la rédaction de documents informatifs et administratifs, pour un public d'une soixantaine d'adultes immigrés.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association La Comédie des Anges pour une action intitulée « Culture, quartiers en poésie». Cette action, comme outil de médiation culturelle, vise à inscrire un groupe d'habitants et de jeunes du quartier des Portes du 20<sup>ème</sup> dans une pratique d'écriture poétique et à mener les publics à mieux appréhender les lieux culturels parisiens.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association La compagnie des rêves ayez pour une action dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement intitulée « Les jeunes du 7ème art ». Cette action vise à favoriser les apprentissages scolaires et à soutenir le parcours des jeunes par la médiation artistique à travers un projet de réalisation de films courts construits avec les jeunes sur des thématiques qui les préoccupent.

Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association La compagnie du son des rues pour l'action, dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, intitulée "Des petites formes vidéo de 5 à 10 min, sur des thèmes concernant la vie dans les quartiers" qui vise à favoriser l'accès à la culture des jeunes à travers une réflexion sur la citoyenneté.

Une subvention d'un montant global de 7000 euros est accordée à la Compagnie Par Has'arts dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement:

- pour une action intitulée "Semaine du livre solidaire" (4500 euros). Cette action vise à mettre en place un événement "Lire en Délire" organisé depuis 8 ans, comprenant de nombreux partenariats avec les écoles, les acteurs locaux, l'association éditrice Lire c'est partir. A travers un programme d'une semaine, il contribue à répondre aux difficultés de maîtrise de la lecture et de culture du Livre. Il prend une place particulière dans les temps forts de l'année dans le quartier.
- pour une action intitulée "Rendez-vous du livre jeunesse" (2500 euros). Cette action vise à organiser 3 interventions mensuelles (atelier ou rencontre ou spectacle) avec des enfants de 6 à 15 ans en milieu scolaire ou dans des lieux associatifs du quartier de la Fontaine au Roi. Elle vise à prolonger les dynamiques ludiques et éducatives créées lors de l'événement Lire en Délire

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Lapelcha pour l'action "Le sport et l'éducation au quartier La Chapelle" qui vise à favoriser le lien social entre jeunes et réduire les conflits à travers l'éducation sportive.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Le Livre pour l'insertion et le Refus de l'Exclusion pour l'action « Lectures partagées avec les familles dans les quartiers Michelet, Rosa Parks et Nantes », qui permet la réalisation de lectures régulières, à destination des enfants et des familles, dans des espaces publics et des lieux ressources de différents quartiers.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Le Pari's des Faubourgs dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement pour une action intitulée « A chaque femme sa flamme! ». Cette action vise à proposer des temps de mise en confiance, de loisirs et d'expression aux femmes fréquentant le centre social et à sensibiliser l'ensemble des adhérents aux questions d'égalité femmes-hommes.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Le Tarmac pour une action intitulée « Formation des relais sociaux à l'accompagnement des publics du champ social ».

Cette action dans le quartier des Portes du 20<sup>ème</sup> vise à proposer aux relais associatifs de se former à l'animation d'ateliers du regard et retours d'expériences partagées, dans le but de mieux accompagner les publics lors de sorties aux spectacles.

Une subvention d'un montant global de 6000 euros est accordée à l'association Les petits débrouillards Ile de France :

- pour l'action «Etre humain vivre ensemble » (4000 euros), qui vise des actions, à destination du public jeune, de prévention des discriminations, en particulier dans le quartier Stalingrad Riquet,
- pour l'action "Le Science Tour Numérique à Belleville-Amandiers" (2000 euros), qui vise à investir et se réappropriier l'espace public, consolider le partenariat avec les acteurs sociaux, mobiliser les jeunes autour des questions numériques et proposer aux familles et enfants une offre culturelle, pédagogique de qualité et originale.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association Réseau Mom'artre pour une action intitulée "Animations et médiation culturelle - projets correspondances". Cette action vise à proposer aux enfants et parents du quartier Python-Duvernois un cycle de projets autour de l'écriture et de la lecture afin de valoriser leurs compétences et leurs histoires personnelles.

Une subvention de 2000 euros est accordée pour l'association Vue d'ensemble pour une action 'Sport de proximité', qui permet la mise en œuvre d'ateliers sportifs à destination de jeunes du 19<sup>ème</sup> arrondissement comme levier d'accès à l'autonomie, à la socialisation et à la citoyenneté.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association Zarts Prod pour une action intitulée "Radio Live". Cette action vise à accompagner un groupe d'une dizaine de jeunes, habitants du quartier Fougères/Le Vau, à réaliser une émission radio en live sur la thématique des discriminations raciales. Cette action se décline sous forme d'ateliers, de rencontres, de micro trottoirs. Plusieurs restitutions sont réalisées.

### **Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville**

#### **6 – Agir pour le développement économique local**

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association Belleville Citoyenne, pour une action intitulée "Agence web sociale". Cette action vise à créer une agence web sociale et solidaire à destination de jeunes en parcours de formation dans le numérique.

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association Florimont pour une action intitulée "Expérimentation d'un accompagnement en vue de la création d'emploi ». Ce projet vise à accompagner en 2017 l'association Ageca pour le lancement de son dispositif « Agir pour l'emploi associatif dans le quartier Belleville Fontaine au Roi dans le 11ème arrondissement ».

Une subvention de 10 000€ est accordée à l'association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or, Pôle Territorial de Coopération Economique qui, par ses actions de mutualisation en matière de communication et d'organisation d'évènements, participe à la consolidation d'une filière d'activité, à l'attractivité économique du quartier, au développement des activités de ses membres et au maintien de leur emploi.

#### **7 - Mieux insérer les quartiers dans la ville**

Une subvention d'un montant de 10 500 euros est accordée à l'Association Compagnons Bâisseurs Ile-de-France pour une action intitulée « Atelier de quartier à Python-Duvernois ». Cette action vise la mise en place d'ateliers collectifs en pied d'immeubles autour du bricolage, l'accompagnement des habitants à la réalisation de dépannages pédagogiques dans leurs logements et la mise à disposition d'une outillthèque.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Ethnologues en herbe pour une action dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement intitulée « Dialogue de jeunes autour de leurs quartiers ». Cette action vise à favoriser la prise de parole des jeunes afin de comprendre comment ils vivent leur quartier et le tout Paris, de les accompagner à dépasser les "frontières" et les éventuels préjugés intra-quartier et inter-quartiers.

Une subvention de 3000 € est accordée à l'association PROJETS 19 pour l'action "Tous ensemble à et pour Queneau" qui vise à organiser la mutualisation d'un local d'activité et d'animation destiné aux habitants du quartier de la Porte de la Chapelle.

**Avenant à la convention du 1er février 2017 avec l'association Crescendo pour l'action « Accorderie » :**

L'avenant a pour objet d'autoriser le reversement de la part non utilisée de la subvention attribuée à l'association Crescendo pour le fonctionnement de l'Accorderie au titre de l'année 2017, soit 10 476 €, à l'association « Accorderie du Grand Belleville ».

En effet, il est entendu entre les deux parties que l'association « Accorderie du Grand Belleville » portera désormais seule les coûts de fonctionnement de la structure.

Dans la mesure où la somme reversée servira effectivement à financer le projet initial, la Ville de Paris autorise l'association Crescendo à reverser la somme restante à l'association Accorderie du Grand Belleville, ce qui permettra à cette dernière de continuer à développer son projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris